



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 23 juillet 2024

Déclinaison du programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes : après la signature d'un guide sur les sanctions à destination du commandement, la signature d'une convention-cadre entre le ministère des Armées et l'association la Maison des femmes-Restart

- **Le 18 juillet 2024, le ministère des Armées et l'association la Maison des femmes-Restart ont signé une convention-cadre relative à la prévention des violences sexuelles et sexistes (VSS) au sein des armées et à l'amélioration de la prise en charge des femmes qui en sont victimes.**
- **La convention poursuit trois objectifs principaux : l'orientation et l'accompagnement des victimes ; la formation des agents du ministère ; la prévention et la sensibilisation des agents comme des élèves.**
- **Conclue pour une durée initiale de cinq ans, la convention sera automatiquement renouvelée, sans limite de durée.**

La convention signée par le ministère des Armées avec l'association la Maison des femmes-Restart est établie dans le cadre de l'instruction ministérielle du 28 juin 2024 sur la mise en œuvre du programme de lutte contre les VSS au sein du ministère des Armées. Ce programme ambitieux, plaçant la victime au centre d'un dispositif complet, prévoit le conventionnement avec une ou plusieurs associations agréées d'aide aux victimes. Ces structures sont associées au comité de suivi présidé par le ministre, avec l'appui d'une personne qualifiée.

La convention signée par le ministère et l'association la Maison des femmes a pour objet d'offrir trois éléments principaux : un cadre pour l'orientation et l'accompagnement des femmes placées sous l'autorité du ministère et victimes de VSS ; des formations au bénéfice du personnel du ministère impliqué dans la lutte contre les VSS ; la poursuite de la prévention et de la sensibilisation auprès des agents du ministère, comme des élèves.

La convention prévoit une offre de prise en charge individuelle, inconditionnelle, et confidentielle des femmes victimes de VSS au sein des armées. La déclinaison de la convention-cadre en conventions locales, conclues entre l'organisme adapté du ministère et l'une des 14 maisons du réseau de l'association, permet la mise en œuvre d'un accompagnement de proximité au bénéfice des victimes.

Les mesures prévues dans le cadre de la convention permettront de concrétiser un niveau d'ambition élevé en matière de lutte contre les VSS.

Ainsi, l'association, en lien avec l'ensemble de son réseau, proposera chaque année des modules de formation auprès du personnel militaire et civil impliqué dans la lutte contre les VSS et dans leur prévention. Ces formations auront notamment pour objet d'améliorer la détection des faits de VSS et leur prise en charge, de mieux comprendre le positionnement des victimes et de maîtriser les cadres juridique et judiciaire applicables. L'ensemble des personnels visés par cette mesure devra avoir bénéficié d'un module de formation initiale d'ici à la fin de l'année 2026.

Dans le but de prévenir les violences et de sensibiliser les agents du ministère ainsi que les élèves aux VSS, des rencontres régulières seront organisées entre les unités, organismes et écoles implantées dans les territoires et le réseau local des maisons des femmes.

Chaque année, dans les trois mois suivants la date anniversaire de la convention, le ministère et l'association se réuniront pour faire le bilan de la mise en œuvre effective de la convention-cadre et de sa déclinaison en conventions locales.

À propos de l'association la Maison des femmes-Restart

Soutenue par les pouvoirs publics et par le collectif de mécènes privés #Restart, l'association la Maison des femmes-Restart a créé en 2016 un guichet unique pluridisciplinaire pour accueillir les femmes victimes de violences sexuelles et sexistes ainsi que leurs enfants. Ce

guichet unique est adossé à une structure médicale afin d'apporter aux victimes l'aide médicale, sociale et judiciaire dont elles ont besoin. Reconnue pour sa compétence et son expérience dans l'accompagnement des femmes victimes de VSS, l'information du grand public et la formation des professionnels pour mieux détecter et dénoncer ces phénomènes, l'association s'est développée à travers 14 maisons réparties sur le territoire.

Contact media :

Centre media du ministère des Armées

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DlCoD**

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15